

# Droit matrimonial : rumeurs de référendum

Autor(en): **pbs**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277262>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES ET POLITIQUE : UN LIVRE

## LES FEMINISTES ET LES AUTRES

A qui s'adresse le livre de Claire Torracinta-Pache, intitulé « Le pouvoir est pour demain — Les femmes dans la politique suisse »<sup>1</sup>, dont nous vous annonçons la parution dans le « carnet » de notre numéro de juin-juillet ? Aux féministes, bien sûr, qui, comme les militant(e)s de toutes les causes, éprouvent toujours un réconfort bien justifié à retrouver noir sur blanc, et clairement exposés, les thèmes et les revendications qui leur sont chers : en l'occurrence, l'outrageuse sous-représentation des femmes en politique, et les causes qui la rendent si difficile à surmonter. C'est pour quoi je vous recommande de le lire, si ce n'est pas déjà fait, et de le garder bien en

qu'il ne suffit pas d'avoir un droit, encore faut-il disposer des moyens de l'exercer : et ce sont les problèmes de la formation des femmes et du partage des tâches qui apparaissent au grand jour, ces problèmes occultés pour le plus grand nombre par la patine de l'habitude. Elle relance enfin le débat sur l'existence d'un comportement proprement féminin en politique qui, s'il suscite mainte controverse dans les milieux politiques et féministes, reste encore largement inaccessible aux non-spécialistes.

Espérons que ceux-là aussi achèteront le livre et le liront.

<sup>1</sup> L'Aire, 1984

(sl)

*Claire Torracinta-Pache parlera de son livre lors d'une soirée organisée par les responsables de la bibliothèque du groupe de Lausanne de l'ADF, le jeudi 27 septembre à la Maison de la Femme (Eglantine 6, Lausanne). Apéritif et souper canadien dès 18 h. 30, conférence à 20 h. 15.*



Dessin de Raymond Burki

vue dans votre bibliothèque, pour pouvoir y recourir dès que l'un de vos invités, entre la poire et le fromage, se risquera à contester certaines vérités pourtant évidentes.

Mais, ce livre s'adresse surtout — et c'est, me semble-t-il, son plus grand mérite — à tous les autres. Son but n'est pas tant de faire plaisir à une petite chapelle de convaincu(e)s, que de susciter une prise de conscience. Car elles sont nombreuses, et ils sont aussi plus nombreux qu'on le croit, celles, ceux à qui il suffirait d'un coup de pouce pour sortir de l'indifférence. C'est à ce public-là que Claire Torracinta-Pache demande de réagir, de s'engager, de militer.

Elle lui rappelle brièvement l'histoire du mouvement suffragiste, que les féministes connaissent, mais que la majorité de la population a oublié ou a toujours ignoré. Elle fait le bilan chiffré de la participation des femmes aux instances politiques : gageons que ces chiffres, familiers aux initiés, surprendront la lectrice, le lecteur de hasard, accroché par le titre dans une librairie. Elle redit avec force

d'amendement : revenir à la solution adoptée en 1983 : que la femme puisse garder son nom mais le fasse suivre du nom de famille.

Il y a plus grave : il a déjà été annoncé à sons de trompette qu'un comité référendaire, présidé par le démocrate du Centre Christoph Blocher, de Zurich, entretrait en action sitôt le nouveau droit matrimonial définitivement adopté. Côté romand, on y trouve un représentant de la Ligue vaudoise Olivier Delacrétaz, un membre du groupement patronal vaudois Jean-François Cavin, le conseiller aux Etats valaisan Guy Genoud.

Les motivations des opposants sont d'ordre philosophique et moral — refus de l'idée que les époux soient partenaires mais aussi économiques : on craint que l'introduction de la participation aux acquêts comme régime légal et le nouveau droit successoral ne mettent en danger les entreprises familiales. L'Union suisse des arts et métiers décidera en automne si elle veut ou non soutenir le référendum.

A relever que Mme Grete Brändli-Bührer, vice-présidente de l'Union démocratique du centre de Zurich, qui est elle-même, avec son mari, à la tête d'une entreprise agricole, ne partage pas les craintes de M. Blocher pour les entreprises familiales et défend le nouveau droit matrimonial.

Les associations faitières féminines, les femmes socialistes et les syndicalistes engagent déjà leurs membres à se joindre à une vaste manifestation, le 6 octobre 1984, à Berne. L'invitation est lancée par l'Alliance de sociétés féminines. Y participeront des femmes parlementaires et des juristes. Son but : informer les femmes des avantages que leur confère le nouveau droit matrimonial et les mettre en garde contre les sirènes du comité référendaire. (pbs)

## DROIT MATRIMONIAL RUMEURS DE REFERENDUM

Examinant les divergences entre les deux Chambres concernant la question du nom de l'épouse, la commission du Conseil National s'est ralliée à la solution des Etats : le nom de famille est celui de l'époux, mais la future épouse peut demander à conserver son nom de jeune fille. Toutefois, la minorité de la commission a déjà déposé une proposition

Prompte et sûre.  
Ça, c'est « La Suisse »  
Assurances

**Agences générales en Suisse romande**  
Bienne, Delémont, Fribourg, Genève, Lausanne  
Montreux, Neuchâtel, Sion, Yverdon

**Direction générale**  
Av. de Rumine 13, 1001 Lausanne, 021 20 18 11